

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2009

OBJET
de la Délibération

**VŒU AU CONSEIL
MUNICIPAL**
**SUR L'AVENIR DE
LA POSTE**

Date de convocation du Conseil Municipal

17 septembre 2009

Date d'affichage : 17 septembre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mmes PESSEL, PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, M. DERRIEN, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. BAUCHER à M. GIRALDON

M. BURBAN à M. PARMENTIER

M. LE BARON à Mme RAMEL-FLAGEUL

Mme LE DOARE à M. LE ROCH

MME GUEGUAN à M. PERESSE

VŒU AU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AVENIR DE LA POSTE
Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

La Poste est en danger.

La dégradation du service public se poursuit depuis plusieurs années, marquée par le manque de personnel dans les quartiers populaires et la fermeture de bureaux ruraux, ainsi que la transformation du service financier de la Poste en banque postale avec la banalisation du livret A.

Le gouvernement a maintenant l'intention de privatiser la Poste en la transformant en Société Anonyme dont le capital sera introduit en bourse.

Cette réforme sonnerait le glas du service public postal, c'est-à-dire de l'un des services publics essentiels à l'exercice réel des droits des citoyens, en l'occurrence du droit à la communication. Nous devons l'empêcher, car nous voulons que ce droit fondamental puisse continuer à s'exercer avec des garanties qu'une gestion privée ne peut apporter.

De quoi s'agit-il concrètement ? De ne pas sacrifier davantage la présence des bureaux de poste dans les zones rurales et les quartiers populaires, partout où l'activité de la Poste ne peut dégager une rentabilité importante. D'améliorer les conditions de distribution du courrier et d'accueil des usagers, et non de les moduler en fonction de l'intérêt financier des zones couvertes. De garantir le prix unique du timbre ; de pérenniser la distribution six jours sur sept, supérieure aux obligations européennes. De permettre aux foyers les plus modestes de trouver encore un partenaire bancaire au sein de la Poste, attentif à leur situation.

La privatisation de la Poste ne va pas améliorer la qualité du service rendu, mais au contraire la dégrader et rendre celui-ci beaucoup plus inégalitaire.

Nous nous opposons donc vigoureusement à cette privatisation et à ce sujet, nous appelons massivement la population à participer à la consultation nationale du 3 octobre 2009.

Nous avons besoin de ce service public de proximité, vecteur de lien social et de relations humaines, mais également essentiel à la vie économique et à la vie quotidienne.

Le Conseil municipal, au même titre que l'ensemble des conseils municipaux de France, entend être un interlocuteur incontournable afin de faire valoir l'intérêt général.

C'est pourquoi réuni ce jour, il émet le vœu que l'on redonne du souffle au service public national de la Poste, avec des personnels respectés, avec un maillage intelligent sur l'ensemble du territoire, avec un vrai projet et une ambition renouvelée.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES PAR 27 VOIX « POUR » et 6 « ABSTENTIONS » de Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGAN
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Pontivy, le 24 septembre 2009

LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH